

RENCONTRE TON MÉTIER

Mini-stage Découverte en Agriculture pour les collégiens (4ème et 3ème)

..... > 2022

EXPLORER UN METIER POUR BIEN S'ORIENTER

Collégiens (classes de 4^{ème} et 3^{ème})

Vous souhaitez découvrir un métier ou plusieurs... Vous immerger en entreprise et découvrir son fonctionnement, les Chambres d'Agriculture vous permettent d'effectuer une période de stage, entre 1 et 5 jours, pendant les vacances scolaires.

Nombre de stages illimités dans la limite de la moitié des vacances scolaires

Possibilité de faire plusieurs stages dans une même entreprise **s'il s'agit d'un autre métier.**

Vous avez trouvé une entreprise d'accueil ? Nous vous invitons à compléter la fiche de renseignement ci-jointe et à la retourner par mail accompagnée des attestations d'assurance du stagiaire et de l'exploitation agricole ou entreprise agricole, à la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes.

TROUVER UNE ENTREPRISE D'ACCUEIL POUR MIEUX CONSTRUIRE SON PROJET D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Je trouve une entreprise :

- Privilégier la rencontre directe avec le maître de stage pour lui proposer sa candidature plutôt qu'un simple envoi de courrier, lorsque c'est possible ;
- Penser à activer son réseau relationnel : ne pas hésiter à solliciter sa famille et ses amis ;
- Préparer sa demande pour être sûr d'être clair et précis (dates, durée, métier recherché) ;
- Expliquer ses motivations : découvrir le métier, découvrir une activité professionnelle, découvrir les conditions d'exercice du métier, valider son projet professionnel, se préparer à la recherche d'une entreprise pour une formation en apprentissage....
- Lors d'une rencontre avec le maître de stage : soigner sa présentation et venir avec la convention de stage à renseigner ;
- Multiplier les contacts en cas de réponse négative : profiter de chaque échange pour améliorer sa présentation orale.

Le mini-stage de découverte professionnelle c'est :

- Entre 1 et 5 jours en entreprise (privée, publique, association, profession libérale) ;
- Pendant les vacances scolaires pour les collégiens ;
- En dehors du contrôle de connaissance pour les étudiants
- De l'observation et de la découverte pour mieux appréhender les prérequis, les activités et la réalité d'un métier ;
- La possibilité : de valider son projet professionnel
de confirmer son choix de s'orienter vers un secteur
d'établir un premier lien avec un employeur avant la signature d'un contrat en alternance

PENSEZ-Y, le stage, c'est l'occasion

- De questionner son tuteur et les collaborateurs de l'entreprise sur leurs parcours professionnels et leur formation ;
- De s'interroger sur les qualités requises pour exercer une profession ;
- D'appréhender le rythme de travail et les responsabilités associées.



VOS CONTACTS :

CHAMBRE
D'AGRICULTURE
DES HAUTES-ALPES
8 ter, rue Capitaine de
Bresson –
05010 GAP CEDEX

BROCHIER Edith

04 92 52 53 03

edith.brochier@hautes-alpes.chambagri.fr

DUNAND FRARE Martine

04 92 52 53 34

martine.dunand-frare@hautes-alpes.chambagri.fr

RÉGION
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



ENTREPRISE D'ACCUEIL

RAISON SOCIALE

Siret Code APE

Adresse du lieu du stage

Code postal Ville

Tél..... Mail.....

Compagnie d'assurance :

Adresse..... CP..... Ville.....

n° Police d'assurance,.....

Tuteur en entreprise : nom/prénom.....

Fonction Tél Email.....

REPRESENTANT LEGAL

Nom..... Prénom.....

Lien de parenté Père Mère Tuteur

Adresse

Code postal Ville

Tél..... Mail.....

Compagnie d'assurance :

Adresse..... CP..... Ville.....

n° Police d'assurance,.....

STAGIAIRE

Nom..... Prénom.....

Date de naissance..... Sexe Féminin Masculin

Adresse

Code postal Ville

Tél..... Mail.....

Scolarisé : OUI NON Nationalité.....

Afin que cette action soit accessible à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap et en difficulté d'apprentissage ayant besoin d'un aménagement spécifique, à nous le signaler directement.

Etablissement scolaire :

Adresse CP..... Ville.....

Tél Mail

STAGE : date début **Date fin**

Horaires journaliers du jeune :

Lundi : de à Et de à

mercredi de à Et de à

Vendredi de à Et de à

Mardi de à Et de à

jeudi de à Et de à

Samedi de à Et de à

Découverte du métier de Activités prévues

**ATTENTION : le jeune ne doit pas accéder à aucun matériel
dangereux, ni effectuer de travaux dangereux.**

Durée maximale hebdomadaire:
Moins de 15 ans : 30 h réparties sur 5 jours
Plus de 15 ans : 35 h réparties sur 5 jours

La loi du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels prévoit la possibilité d'accueillir en entreprise des **jeunes scolarisés** durant les **vacances scolaires**.

Ces stages **d'observation** ont pour but de permettre à ces jeunes d'élaborer un projet d'orientation professionnel. Les Chambres consulaires apportent leur appui à l'organisation de ces stages.

NATURE DU STAGE

Le stage d'observation est une **période d'observation** en entreprise en vue de l'élaboration d'un projet d'orientation. Le stagiaire participe aux activités de l'entreprise (précisées dans la convention de stage) sous le contrôle du personnel responsable de son encadrement. **En aucun cas le stagiaire pourra accéder ou utiliser des produits ou appareils considérés comme dangereux.**

Cette nouvelle catégorie de stage se distingue des autres stages déjà existants car :

- ▶ Ils sont de courte durée : **1 à 5 jours maximum,**
- ▶ Ils interviennent pendant **les vacances scolaires,**
- ▶ Ils ne s'inscrivent pas directement dans le cursus scolaire, l'établissement scolaire n'intervient donc pas dans leur organisation.

Ce stage est réservé aux jeunes scolarisés des deux derniers niveaux d'enseignement des collèges (3^{ème} et 4^{ème}).

STATUT ET OBLIGATION DU STAGIAIRE

- ▶ Il n'est pas titulaire d'un contrat de travail, il ne peut donc pas se prévaloir du bénéfice des accords ou des conventions collectives (sauf stipulations contraires).
- ▶ Il ne bénéficiera pas du régime des accidents de travail et maladie professionnelle en cas d'accident corporel pendant son stage.
- ▶ Il n'est pas pris en compte dans l'effectif de l'entreprise et n'est pas inscrit sur le registre du personnel.
- ▶ Il doit respecter les règles de discipline, d'hygiène et de sécurité de l'entreprise.
- ▶ Les parents du jeune doivent disposer d'un contrat « **multirisque habitation** » ou d'une **assurance scolaire et extra-scolaire** afin de couvrir les dommages que le jeune pourrait occasionner pendant la durée de son stage ainsi qu'en dehors de l'entreprise ou sur le trajet.

OBLIGATION DE L'EMPLOYEUR

- ▶ L'entreprise qui accueille des stagiaires doit tenir à jour un **registre des conventions de stage**, indépendamment du registre unique du personnel.
- ▶ L'entreprise doit vérifier si elle est bien **assurée** en souscrivant à une assurance particulière ou en ajoutant à son contrat déjà souscrit « responsabilité civile professionnelle » ou « responsabilité civile entreprise » un avenant relatif à l'accueil du jeune, si ce risque n'est pas déjà couvert.

DEMARCHES ET FORMALITES

Ce stage rend nécessaire la **signature d'une convention** entre le stagiaire et son représentant légal et l'entreprise qui l'accueille. Cette convention est portée à la connaissance de la **Chambre d'Agriculture** qui appose son visa.

La convention de stage constitue le document **indispensable** permettant de définir le cadre et la nature des activités que le stagiaire sera amené à réaliser pendant son stage et notamment de clarifier les responsabilités de chacune des parties signataires.

